

Pactes éducatifs numériques

tranche d'âge 12-14 ans

L'engagement que nous prenons en tant que communauté découle de la nécessité d'accompagner de manière réfléchie l'entrée à part entière dans le monde numérique, à un âge où le smartphone occupe une place centrale dans la vie relationnelle et quotidienne des jeunes. En tant qu'adultes, nous nous proposons de trouver un juste équilibre entre l'aspiration naturelle des jeunes à l'autonomie et l'importance d'être présents pour les guider et les encadrer.

Le présent pacte poursuit les 5 objectifs suivants :

- définir l'âge et les modalités d'accès au smartphone
- gérer les réseaux sociaux et la communication numérique
- établir des règles claires et partagées
- renforcer le rôle éducatif des adultes
- accompagner les jeunes sur le chemin vers la pleine autonomie

Nous nous engageons à :

- 1. ATTENDRE AU MOINS JUSQU'À L'ÂGE DE 13 ANS AVANT D'OFFRIR UN SMARTPHONE À NOS ENFANTS.** Pendant cette période d'attente, on peut envisager l'utilisation d'un appareil familial partagé.
- 2. ATTENDRE AU MOINS JUSQU'À L'ÂGE DE 14 ANS AVANT DE LEUR PERMETTRE D'ACCÉDER AUX RÉSEAUX SOCIAUX DE MANIÈRE AUTONOME,** conformément à la législation actuellement en vigueur en Italie. L'accès aux réseaux sociaux devra être préparé par une phase d'accompagnement et une supervision initiale de notre part.
- 3. VEILLER À CE QUE L'ACCÈS AU NUMÉRIQUE SE FASSE PROGRESSIVEMENT,** avec des règles communes et dans des contextes contrôlés (espaces communs de la maison). L'objectif est de ne pas laisser les enfants seuls lors de la phase initiale et de leur laisser le temps d'acquérir les compétences nécessaires avant de les laisser autonomes.
- 4. CRÉER AU SEIN DE LA FAMILLE DES LIEUX ET DES MOMENTS SANS SMARTPHONE :** à table, pendant les devoirs, le soir / avant de dormir, dans la chambre, lors des moments familiaux et sociaux, lors de certaines sorties entre amis et d'activités partagées.
- 5. PRIVILÉGIER TOUJOURS À LA MAISON LES RELATIONS DIRECTES PLUTÔT QUE L'UTILISATION DES APPAREILS.** En général, limiter l'utilisation des chats. Utiliser les chats de classe uniquement à des fins scolaires, en évitant les dynamiques de distraction ou de conflit.
- 6. ÉTABLIR DES RÈGLES CLAIRES ET LES PARTAGER AU SEIN DE LA FAMILLE,** avec les enfants et entre les parents. Il est important de s'accorder sur ces règles même en cas de séparation des parents.
- 7. JOUER UN RÔLE ÉDUCATIF ACTIF,** dans le but d'accompagner nos enfants dans leur éducation numérique sans en confier la responsabilité à d'autres.
- 8. VEILLER À CE QUE LES APPAREILS RESTENT ACCESSIBLES JUSQU'À L'ÂGE DE 16 ANS,** en partageant le mot de passe. Trouver un équilibre entre la nécessité de contrôler et l'instauration d'un climat de confiance
- 9. ACQUÉRIR LES COMPÉTENCES ÉDUCATIVES ET NUMÉRIQUES ADEQUATES ET AIDER ÉGALEMENT LES JEUNES À LES DÉVELOPPER,** grâce à des parcours de formation adaptés.
- 10. PROPOSER DES ALTERNATIVES AUX ACTIVITÉS EN LIGNE :** occasions de socialisation, activités intéressantes, expériences sans écran. Veiller à ce que le numérique ne devienne pas le seul espace de socialisation et la principale source de stimulation pour les jeunes.

APPROFONDISSEMENTS

Me conseillez-vous donc de donner à mon fils un téléphone portable personnel à la fin de la sixième ?

Pas nécessairement : on peut très bien attendre encore, et cela présente même de nombreux avantages ! Il est toutefois conseillé de ne pas sous-estimer le risque que les enfants se sentent isolés si la majorité de leurs camarades de classe en possède un. Heureusement, il existe plusieurs stratégies pour protéger les enfants au moment où l'on décide de leur remettre un smartphone personnel.

Combien de temps ça dure et comment ça fonctionne la « période d'accompagnement » ?

Il s'agit d'une période pendant laquelle on utilise le smartphone ensemble afin de s'assurer que les règles de base pour son utilisation correcte ont été bien apprises (elles figurent dans le « Contrat », voir le point 5 ci-dessus). Elle peut durer trois, six mois, voire plus : cela dépend de l'âge et de la maturité de l'enfant. Comment procéder ?

Par exemple, au début, on utilise toujours le smartphone ensemble, au maximum une demi-heure par jour, puis on alterne progressivement entre des moments d'utilisation autonome et des moments d'utilisation partagée, jusqu'à parvenir à une utilisation entièrement autonome dans le respect des horaires et des règles convenus. Le parent doit pouvoir accéder au smartphone à tout moment et en toutes circonstances lorsqu'il le juge opportun.

Pourquoi mon enfant doit-il attendre d'avoir 14 ans pour utiliser seul WhatsApp, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle générative ?

C'est une obligation légale depuis 2018, conformément au règlement européen sur la protection des données. Cela concerne WhatsApp et tous les réseaux sociaux. Avec la loi n° 132 de 2025, cette exigence a également été étendue aux chatbots d'IA générative. Cela peut sembler excessif à certains, mais il existe de nombreuses raisons sérieuses de la respecter, non seulement d'un point de vue juridique, mais aussi pour le bien-être psychologique des mineurs (la Société italienne de pédiatrie recommande d'attendre l'âge de 13 ans !

<https://sip.it/2025/12/02/bambini-troppo-digitali-troppo-presto-ogni-ora-di-schermo-e-un-rischio-per-corpo-e-mente/>). N.B. : la loi fait référence à l'utilisation autonome (ouverture de comptes personnels) par les mineurs : l'utilisation en présence des parents, avec leur consentement explicite ou sous leur étroite surveillance, est donc autorisée avant l'âge de 14 ans.

Dois-je donc « espionner » mon enfant ? Et qu'en est-il de son droit à la vie privée ?

Le respect de la vie privée des enfants est important, mais il passe après le devoir légal et éducatif de surveillance et de protection. Dans le cas spécifique de l'accès à Internet, la confidentialité totale ne peut exister : sur le web, on peut être auteur ou victime d'infractions, même graves. C'est pourquoi le parent a un devoir légal de surveillance, en particulier jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge de 14 ans, âge à partir duquel il est légalement responsable à 100 % de ses actes.

N.B. : évitez de « espionner en cachette » (si possible). Mieux vaut préciser ouvertement que le contrôle périodique est une condition pour pouvoir utiliser le smartphone. Des accords clairs et la sincérité sont un moyen d'avoir un dialogue franc et de promouvoir la responsabilité des enfants.

Pas dans la chambre la nuit ? Mon fils insiste pour dire qu'il ne s'en sert que comme réveil.

C'est vrai : le téléphone portable fonctionne très bien comme réveil. Mais le garder dans la chambre la nuit comporte des risques sérieux tant pour la santé que pour la sécurité numérique. Même éteint, la tentation de l'allumer à certains moments peut être trop forte. De plus, c'est justement la nuit que les mineurs en font l'usage le plus problématique. Mieux vaut s'en rendre compte et acheter un réveil !

BIBLIOGRAFIA MINIMA:

Jean Marie Twenge, Iperconnessi: perché i ragazzi oggi crescono meno ribelli, più tolleranti, meno felici e del tutto impreparati a diventare adulti, Einaudi, 2018.

Marco Fasoli, Il benessere digitale, il Mulino, 2019.

Michel Desmurget, La fabbrica del cretino digitale, Rizzoli, 2020.

Marco Gui, Il digitale a scuola, rivoluzione o abbaglio? Mulino, 2019

Veronica Barassi, I figli dell'algoritmo, Luiss, 2020.

Marco Grollo et alii, Pediatri custodi digitali, la prima guida per i pediatri di famiglia sull'educazione digitale familiare dalla nascita, Iam, 2022

Jonathan Haidt, Generazione ansiosa, Rizzoli, 2025.

Alberto Pellai e Barbara Tamborini, Esci da quella stanza. Come e perché riportare i nostri figli nel mondo, Mondadori, 2025.

Stefania Garassini, Smartphone, 12 ragioni per non regalarlo alla prima Comunione e neanche alla Cresima, Ares, 2026.

Marco Gui, Un patto sociale per l'educazione digitale. Attori, evidenze e prospettive dopo l'era degli entusiasmi, Mondadori Università, 2026.

Simone Lanza, Un attimo e arrivo. Gestire gli schermi per crescere una generazione attenta, Sonda, 2026.

DEUX SITES IMPORTANTS OÙ VOUS TROUVEREZ DES INFORMATIONS PLUS DÉTAILLÉES :

Site de la Fondation Patti Digitali: www.pattidigitali.it

Site de la Société italienne de pédiatrie: www.sip.it